UN DOCUMENT ACCABLANT

Certains chefs d'entreprises prétendent aujourd'hui qu'ils ignoraient les dangers de l'amiante il y a 20 ans. Voici ce qu'on pouvait lire le 27 mai 1914, dans le journal de Jean Jaurès. C'était il y a un siècle...

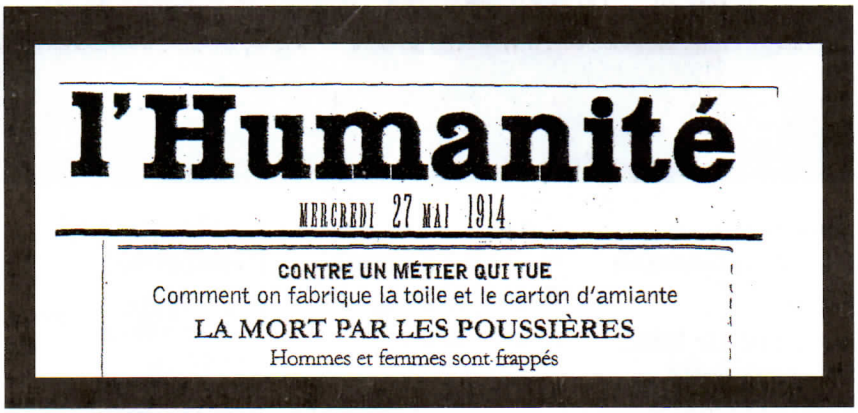

l'Humanité

MERCREDI 27 MAI 1914

CONTRE UN MÉTIER QUI TUE

Comment on fabrique la toile et le carton d'amiante

LA MORT PAR LES POUSSIÈRES

Hommes et femmes sont frappés

CE QU'IL FAUT FAIRE TOUT DE SUITE

On nous fit récemment parvenir des détails si troublants sur les dangers mortels auxquels une industrie très prospère expose les ouvriers et les ouvrières qu'elle emploie que nous voulûmes, avant de les rapporter ici, en obtenir la vérification minutieuse.

Cette vérification est chose faite: nous pouvons donc expliquer sans crainte de démenti la fabrication du carton et de la toile d'amiante, car c'est de cette industrie qu'il s'agit.

QU'EST-CE QUE L'AMIANTE?

L'amiante est une substance minérale - silicate de magnésie - qui offre ces particularités d'être incombustible et de pouvoir aisément se filer.

Elle est faite de filaments souples, déliés et soyeux qui se tissent comme une étoffe.

On l'emploie sous forme de toile ou de carton pour recouvrir des tuyaux â vapeur, des foyers de chaudière: on prévient ainsi, sans danger d'incendie, toute perte calorique.

On en fait aussi des joints pour les hautes températures, des garnitures pour cylindres â vapeur, etc. L'industrie en réclame des quantités considérables.

En France, on traite l'amiante dans trois ou quatre usines, que les habitants d'alentour dénomment, selon les régions, l'Abattoir ou le Cimetière.

Cimetière ou abattoir disent clairement ce qu'ils veulent dire.

LES MORTELLES POUSSIÈRES

La pierre d'amiante dont la Sibérie fournit la plus grosse quantité, mais que l'on trouve aussi en Savoie, en Corse et dans les Pyrénées est broyée par le moyen de meules verticales qui tournent autour d'un pivot. La meule écrase les pierres et sépare les filaments bons à tisser. On procède ensuite, en des tambours ad hoc, au battage qui a pour but de séparer les fibres d'amiante des matières terreuses qui les entourent. Le cardage réunit les fibres isolées en un long ruban ininterrompu ; le filage étire le ruban en fils ; le tissage transforme les fils en toile. Les déchets du cardage servent à la fabrication du carton d'amiante: une pâte faite de poussière d'amiante, d'eau et de colle passe sur des rouleaux et sur des toiles à tamis comme la pâte à papier ordinaire.

Les opérations de broyage, de battage, de cardage, de filage et de tissage dégagent des quantités considérables de poussières. On évaluera ces quantités quand on saura qu'en une seule usine une installation, encore très incomplète et très insuffisante, capte neuf cents kilos de poussières par semaine.

Et quelles poussières ! Filamenteuses comme les poussières de chanvre et de jute, elles adhèrent aux muqueuses et ne sont pas rejetées par la toux. Un ouvrier qui se savait atteint par elles disait, en frappant sa poitrine: « Tout ce qui entre là n'en sort plus ! »

UNE HÉCATOMBE D'OUVRIERS

Et il avait trop raison. Ces poussières sont pointues et piquantes, doublement nocives, puisqu'elles agissent a la fois comme des poussières textiles et comme des poussieres minérales, comme ces redoutables particules de grès ou de silex qu'aspirent les carriers et les meuliers et dont ils meurent ; leurs arêtes coupantes piquent les muqueuses, les enflamment, les perforent : chaque grain devient le centre d'un petit abcès. Les organes respiratoires sont vite détruits. Et la mort fait de la place aux jeunes. Les hommes peuvent tenir jusqu'a cinq ans, les femmes ne durent guère que deux ans, dans ces ateliers où les poussières s'agglomèrent et forment une sorte de feutre épais sur les charpentes et sur toutes les parties fixes. Il y a des usines où les meules broient à nu l'amiante : aucun ventilateur, aucun tuyau, aucune enveloppe ne sont installés pour capter les poussières.

Les ouvriers travaillent en ces lieux en serrant entre leurs dents un mouchoir mouillé. Misérable protection ! Avec ou sans mouchoir, ils meurent vite. L'hiver les achève : en une seule usine qui occupe une centaine de travailleurs, il mourut chaque année, durant les quatre mois de mauvaise saison, un homme par semaine. Et cela de 1900 a 1906 (les chiffres précis manquent au delà).

DES MESURES D'URGENCE

Les inspecteurs du travail ne pouvaient manquer d'être frappés du caractere meurtrier qu'offre une telle industrie. Ils ont obtenu de sensibles améliorations dans les usines. Sur leurs instances, les machines productrices de poussières ont été ventilées. Mais c'est là un insuffisant palliatif. Il taut qu'une règlementation spéciale arme le service de l'inspection et lui permette d'exiger un ensemble de mesures qui sauveront la vie des malheureux travailleurs pour qui le travail est un supplice prolongé. Car avant la délivrance finale, ils connaissent les mille misères des petites plaies envenimées par le contact du malfaisant produit : toute écorchure, toute piqûre, si insignifiante qu'elle soit, s'envenime si des précautions minutieuses ne sont prises sur-le-champ. La piqûre d'amiante bleu s'infecte toujours et ce sont les phlegmons, les anthrax...

Il faut :

- envelopper toutes les machines productrices de poussières et opérer l'aspiration de ces poussières dans l'enveloppe ;
- maintenir constamment humides le sol et les murs qui devront être munis, à cet effet, d'un revêtement special ;
- laver chaque jour à grande eau le sol et les murs ;
- assurer une aération continue:
- interdire absolument l'absorption des repas dans les ateliers et, par conséquent, édifier les réfectoires qui font actuellement défaut ;
- donner aux ouvriers des vestiaires et des lavabos convenables ;
- obtenir l'humidification des matières à travailler.

Toutes ces mesures devront être imposées par une réglementation spéciale comme celle qui régit l'industrie du plomb, du mercure, etc. L'industrie de l'amiante n'est pas moins meurtrière. Il faut la règlementer d'urgence. Si, contre toute vraisemblance, cette règlementation tardait, se trouveraient au mois cent deux députés pour la réclamer.

L.-M. BONNEFF